

---

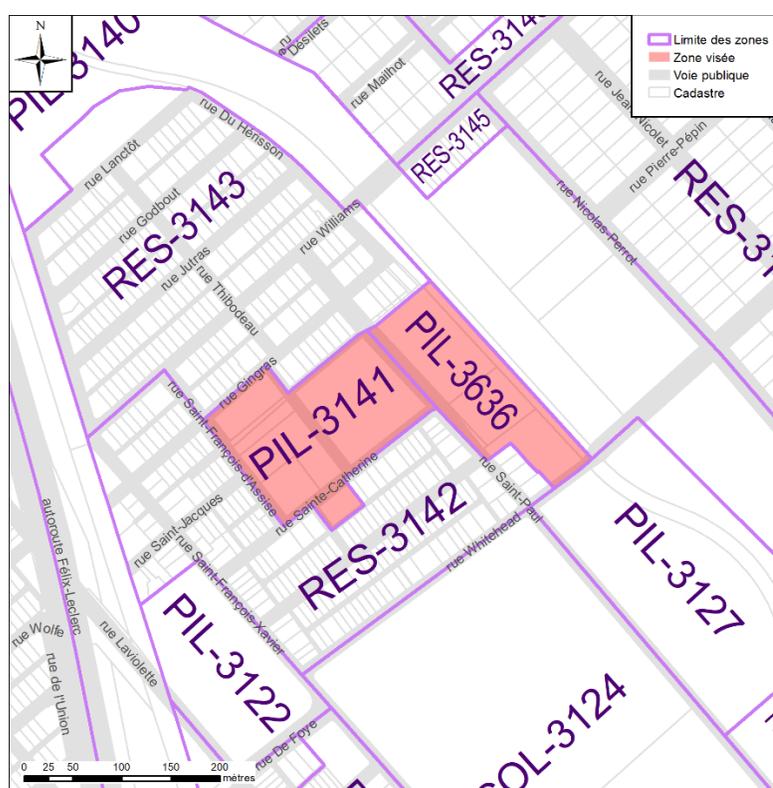
# Ville de Trois-Rivières

(2023, chapitre 80)

## Règlement modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin de créer la zone PIL-3636 à même une portion de la zone PIL-3141, située à l'est de l'intersection des rues Saint-François-d'Assise et Gingras

---

**1.** Une partie Plan de zonage – Feuillelet n° 4 de l'annexe 1 de ce Règlement est modifiée de manière à créer la zone PIL-3636, le tout à même une partie de la zone PIL-3141, de la façon suivante :



**2.** L'annexe 2 « Grille de spécification » de ce Règlement est modifié par l'insertion, à la suite de la grille de la zone PIL- 3635, de la grille de la zone PIL-3636 suivante :

